

QUELQUES MOTS SUR LE PROJET D'ACCORDAGE ...

La **mise en place** du plan d'action sous entend l'**accompagnement** des acteurs (suivi et évaluation du plan), le recueil des propositions d'amélioration et l'**aménagement** progressif du programme d'intervention.

Concrètement, ce plan d'action regroupe un point de vue préventif ainsi qu'un point de vue palliatif. Il repose sur :

- L'information aux parents.
- L'appui général aux apprentissages de l'élève.
- Le rapprochement entre famille et professionnels.
- La collaboration active dans l'intervention auprès d'élèves en difficulté.



Université
de Liège



Jean-Jacques DETRAUX

*Professeur, Responsable de l'Unité de Psychologie et
Pédagogie de la Personne Handicapée*

jj.detraux@ulg.ac.be

Stéphanie FRENKEL

Chargée de recherche

s.frenkel@ulg.ac.be

POUR TOUTE INFORMATION

Marie-Claire HAELEWYCK

*Chargée de cours, Responsable du Service
d'Orthopédagogie Clinique*

marie-claire.haelewyck@umh.ac.be

Béatrice ALLARD

Assistante de recherche

beatrice.allard@umh.ac.be

UMH

Université
de Liège



**PROJET D'ACCORDAGE
PARENTS-PROFESSIONNELS
AUPRÈS
D'ÉLÈVES A RISQUE**

PAPPER

Recherche subventionnée par la
Communauté française



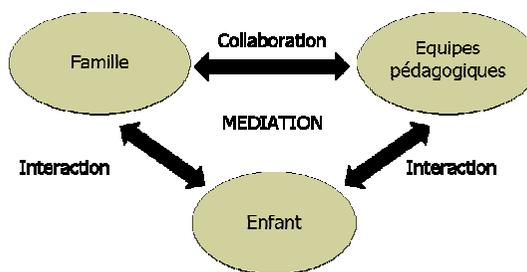
PROJET D'ACCORDAGE PARENTS-PROFESSIONNELS AUPRÈS D'ÉLÈVES À RISQUE

Les difficultés d'apprentissage, qu'elles résultent de troubles spécifiques ou qu'elles soient « généralisées », sont connues depuis longtemps par le corps médical.

Toutefois, il persiste encore des débats importants concernant leur origine et les moyens adaptés pour y remédier.

De nombreux travaux de recherche ont montré l'importance d'une collaboration entre les parents et les professionnels (École et Centre PMS). En ce qui concerne les élèves dits « à risque » ou présentant des troubles d'apprentissage, cette collaboration prend une importance supplémentaire. En effet, il a été montré que la collaboration école-famille permettait d'une part de prévenir l'apparition de difficultés scolaires et d'autre part d'augmenter les chances de l'élève qui a des difficultés de les surmonter.

UNE SYSTÉMIQUE AU BÉNÉFICE DE L'ÉLÈVE À RISQUE



Ce système prend en considération les compétences et les besoins de chacun des partenaires. Il permet ainsi d'organiser l'accordage autour d'un projet explicite via des modalités clairement identifiées.

De plus, ce modèle triangulaire permet d'éviter que les acteurs ne soient obligés de communiquer à travers l'enfant.

QUELS OBJECTIFS ?



Nous désirons développer deux outils en collaboration avec les équipes psychopédagogiques :

- Guide de dépistage des enfants présentant un risque de développer des troubles d'apprentissage (action préventive).
- Guide de « bonnes » pratiques d'accordage parents-professionnels (action palliative).

PUBLIC CIBLE

Enfants de l'enseignement ordinaire âgés de 5 à 8 ans:

- 3ème maternelle.
- 1ère primaire.
- 2ème primaire.

QUELLE IMPLICATION POUR L'ÉCOLE ?

- 2 réunions de groupe avec l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'École + Centre PMS d'ici fin juin 2008 (1 h chacune).
- 1 réunion de groupe avec l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'École + Centre PMS en septembre 2008 (1h)

Suite à cette 3ème réunion et selon son souhait, l'école accepte ou refuse de s'engager dans ce projet pour l'année scolaire 2008-2009 (mise en place du plan d'action).